

MONOLOGUE SOCIAL A LA CELC

UN AVEUGLEMENT À HAUT RISQUE !

Orléans, le 30 Mai 2023

Le « dialogue social » du directoire tourne le dos aux salariés :

- ✓ Intéressement et part variable en baisse !
- ✓ Aucune augmentation générale de salaire au niveau local !
- ✓ Pressions insupportables dans tous les Pôles.
- ✓ Réorganisations à tout va et leurs suppressions de postes à la clé.
- ✓ Postes laissés vacants des mois.
- ✓ Charge de travail intenable.
- ✓ Un projet d'accord Qualité de Vie Conditions de Travail que personne ne veut signer tellement il est vide de sens !

LA FUITE EN AVANT !

Alors que la politique économique du directoire est à l'origine du climat social dégradé que traverse notre entreprise, elle ne voit de salut que dans sa poursuite...

Chacun appréciera à sa propre aune la désinvolture de la direction aussi bien sur la forme que sur le fond !

Dernier événement en date : La direction refuse de faire marche arrière sur le dossier de fermeture de 21 agences au mois d'août 2023 et l'imposition des congés (lire le tract intersyndical du 26/04/2023).

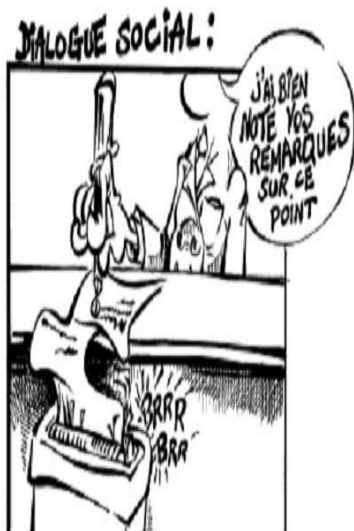
Sur le fond, les salariés paient le prix fort de la politique sociale menée depuis près de 2 ans : turnover de 15 %, plus de 60 postes vacants en permanence, plus de 400 départs de CDI et surtout des conditions de travail désastreuses.

Sur la forme, les élus SUD-Solidaires ne peuvent accepter la nébulosité dans laquelle a été conduite toutes les réorganisations et notamment la dernière, à savoir :

- **Fermer 21 agences pendant 2 semaines dans une logique de « satisfaction clients », fallait oser tout de même !**
- **Imposer la prise de congés payés à 59 salariés au mois d'août en totale contradiction avec notre accord d'entreprise sur le temps de travail et le statut du personnel !**

Les élus SUD-Solidaires dénoncent une attaque sans précédent contre nos accords d'entreprise et le statut du personnel, qui prévoient que les congés payés soient pris en concertation entre les salariés et la hiérarchie.

Aujourd'hui, il y a 59 salariés concernés, mais demain ça peut être tout le monde !



Directeur d'Agence sans en être missionné et surtout sans en avoir la rémunération !!!

De plus en plus de postes de DA restent vacants. Pour y faire face, la DRH a une approche très particulière : elle missionne, ou non, suivant la personne qui fait office de DA pendant la période d'absence !

Une honte !

Certains GCP ou RCP se voient confier officieusement les attributions du DA avec toutes les tâches que cela comporte : Briefs, reporting, portefeuilles pros et part, Vigiclient, Pilcop, organisation et responsabilités de l'agence.

Et tout ça sans être missionné et surtout sans aucune contrepartie financière !

SUD-Solidaires exige que la Direction missionne officiellement et de façon systématique chaque salarié remplaçant un poste de DA au sein de la CELC !

LE RÔLE DES ÉLUS N'EST PAS DE SATISFAIRE LES EXIGENCES DU DIRECTOIRE !

Le mépris de la direction vis-à-vis de vos élus n'est plus à prouver : celle-ci impose ses choix et n'écoute personne.

Elle considère que le « monologue social » made in Loire-Centre est de veiller à ce que ses intérêts soient toujours pris en compte en exigeant des élus qu'ils fassent preuve de « responsabilité », mais surtout d'obéissance aveugle, en entérinant tous ses projets antisociaux !

SUD-Solidaires revendique le rôle de contre-pouvoir des élus du personnel. Nous sommes l'expression de vos revendications légitimes et non pas les valets de la Direction !

Pas question de se compromettre et de fermer les yeux pour négocier des miettes dont personne ne veut !

POUR NE PLUS SUBIR, IL FAUT AGIR !

Notre syndicat mène un syndicalisme de proximité en allant rencontrer tous les collègues sur leurs lieux de travail, de convictions et de luttes dont l'objectif premier est la défense des salariés, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires.

Face aux intérêts hégémoniques de la direction qui visent à transformer chaque salarié en simple exécutant isolé,

DÉFENDEZ VOS DROITS !

REJOIGNEZ SUD-Solidaires !

J'adhère

À retourner par mail : sudcelc@sudbpce.com ou par courrier interne : PSX 45

NOM	EMAIL PERSONNEL
PRÉNOM	AFFECTATION
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	FONCTION
ADRESSE PERSONNELLE	CLASSIFICATION
.....	SALAIRE NET ANNUEL (pour calcul cotisation)
PORTABLE PERSONNEL	PAIEMENT COTISATION : annuel / semestriel / trimestriel / mensuel

Calcul de la cotisation annuelle: Salaire mensuel net avant impôts x 13 x 0,40% - Cette cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat SUD-Solidaires BPCE, cochez cette case:

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par SUD Solidaires BPCE lui permettant de gérer votre demande d'adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant SUD Solidaires BPCE à l'adresse mail suivante : sudbpce@gmail.com

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

SYNDIQUE-TOI

SUD Solidaires

Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSAULT, Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUET, Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS, Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sudcelc@sudbpce.com